

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mars 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'ÉNERGIE

LES COÛTS EXORBITANTS DU GALLON D'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, mon collègue le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaiel) a indiqué hier tout son émoi au sujet des coûts exorbitants du gallon d'essence dans la province de Québec. J'aimerais rappeler quelques faits aux Canadiens et aux résidents du Québec. A la fin de 1982, le prix du litre d'essence était supérieur de quelques cents au Canada par rapport à celui aux États-Unis. Il était toutefois inférieur de 22c. par rapport à celui en Allemagne de l'Ouest, de 30c. par rapport à celui au Royaume-Uni et en France, et de 48c. par rapport à celui en Italie.

Au Canada, en janvier 1983, les Québécois payaient en taxe 16.4c. par litre au gouvernement du Québec, soit 40 p. 100 du prix de l'essence. L'essence au Québec est de loin la plus chère au Canada à cause de la taxe de M. Parizeau, c'est-à-dire au moins 13c. par litre de plus que la moyenne canadienne. Aujourd'hui, on peut se procurer en Saskatchewan un litre d'essence ordinaire pour près de 33c. Qui peut en dire autant au Québec?

Alors que le gouvernement canadien a garanti l'approvisionnement de pétrole aux Canadiens, il va donc falloir garantir les prix en prenant des mesures énergiques afin d'empêcher les provinces, et surtout le Québec, de prendre le consommateur en otage.

* * *

[Traduction]

LE TRIBUNAL ANTI-DUMPING

LA CONCURRENCE DES VINS IMPORTÉS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, l'industrie vinicole canadienne est prospère et prend de l'expansion, et elle s'estime capable de soutenir toute concurrence loyale quant au prix et à la qualité de ses produits. Malheureusement, notre industrie vinicole subit la concurrence déloyale des vins importés à bon marché, notamment ceux de l'Italie.

Au Canada, on considère toujours l'industrie vinicole comme faisant partie du secteur général des boissons alcooliques, alors que les producteurs européens bénéficient d'un régime de subventions et de stimulants. La documentation et

les données fournies au ministère du Revenu national en 1981 prouvent que les entreprises vinicoles italiennes ont bénéficié énormément de ces subventions et que l'importation illimitée de ces produits aura des effets préjudiciables sur le marché canadien.

Les représentants du Canadian Wine Institute ne cessent de formuler des instances à Revenu Canada, au ministère des Finances et au ministère de l'Agriculture depuis 1981. Le moment est venu de passer à l'action. Le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) devrait examiner ce dossier et saisir le Tribunal anti-dumping de leurs allégations et de leurs propositions.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais revenir à l'affaire Cafik et préciser que je n'ai jamais dit que M. Norman Cafik n'avait pas respecté les lignes directrices. Il n'en a rien fait. En tant qu'ex-ministre, il faisait affaire avec un ministère différent, contrairement à Alistair Gillespie. J'admets qu'un ex-ministre a toute liberté d'action y compris celle de traiter avec le gouvernement. Il n'y a aucune raison pour que les ex-ministres soient des indigents, comme l'a déjà dit le premier ministre (M. Trudeau).

Pourtant, M. Cafik a bel et bien exercé des pressions auprès du Parlement. Il s'est servi de son savoir-faire pour obtenir une subvention de l'État qui était bloquée. C'est lui-même qui l'a dit, je n'ai pas obtenu cette information de deuxième main. Il a lui-même affirmé, au cours de l'émission de Webster à Vancouver que j'ai pu regarder par satellite grâce à la nouvelle antenne parabolique, qu'il avait rencontré le président du Conseil du Trésor (M. Gray). Cela remet donc en question les lignes directrices dans la mesure où elles s'appliquent à cet ex-ministre, ainsi qu'au ministre actuellement responsable du Conseil du Trésor et ex-ministre de l'Industrie et du Commerce.

La difficulté qui se pose à la Chambre, c'est que nous ne pouvons poser de questions à l'ex-ministre et nous ne pouvons renvoyer la question à un comité. En d'autres termes, ce genre d'affaires ne sont pas étalées au grand jour. C'est là que le bât blesse. La question n'est pas encore réglée. Le public est très cynique en voyant d'ex-ministres qui traitent avec le cabinet. J'implore le gouvernement de gouverner au grand jour, de permettre à un comité d'étudier ces questions et revoir les lignes directrices, dans l'intérêt du gouvernement comme des gouvernants.